

Travailler à l'élaboration du budget de ma commune

Pré-requis : avoir suivi la formation « analyse des résultats de ma commune » ou avoir des connaissances sur le budget et le compte administratif de la commune.

Les objectifs de cette formation sont de permettre aux élus de comprendre comment se construit le budget de leur commune en respectant les règles d'équilibre et seuils d'alerte.

Tous les ans se pose la question de la prévision des recettes et dépenses de la commune. L'ensemble de ces éléments financiers se retrouve dans le budget de la commune.

Habituellement un budget permet de déterminer par anticipation si la commune va générer plus de recettes que de dépenses pour lui permettre d'assurer ses projets d'investissement ou au contraire devoir économiser et réduire ses ambitions à minima.

Cependant la présentation d'un budget doit se faire à l'équilibre et de façon sincère, comment y parvenir sans risquer de mettre à mal, comme l'évoque très souvent la cour des comptes, la notion de sincérité.

Préalable à l'élaboration du budget

- Les résultats du CA de l'année n-1

- Les seuils d'alerte, les actions à mettre en œuvre

Travail préparatoire (prévoir à 5 ans)

- La fiscalité

 - L'évolution des bases et les recettes attendues

 - Les autres recettes fiscales

- Les dotations

 - L'évolution des dotation forfaitaire, DSR, DSU, DNP

- Les autres recettes

 - Locations immeubles et autres

 - Les prestations à l'usager

- Les charges

 - Calcul par activité, par service

La prévision budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB/ROB)

- Entre le souhaité et le souhaitable, les arbitrages

Le budget

- Equilibre et sincérité

- Les RAR,

- Les reports à nouveau bénéficiaires ou déficitaires

- Le remboursement de la dette

La capacité de la commune à investir

Le vote au Conseil

Communiquer autour des finances

Méthodes pédagogiques

Les élus travailleront **sur ordinateur portable à l'aide de documents financiers de leur commune.**

La formation se déroule soit dans une salle équipée d'ordinateurs (un ordinateur par commune), soit avec l'ordinateur portable personnel de l' élu.

Les élus doivent se munir impérativement des documents financiers suivants de leur commune :

- . le dernier budget voté,
- . le dernier CA voté,
- . le dernier compte de gestion,
- . les fiches financières fournies par la DGFIP,
- . les fiches financières de la DGF détaillant : dotation forfaitaire, DSR/DSU, DNP, la dernière analyse financière du percepteur.

Dans la convocation, la nécessité d'apporter un ordinateur portable ainsi qu'une version papier ou numérique des documents financiers sera précisée.

En raison d'incompatibilité possible entre un ordinateur portable Apple et le tableur Excel, il est préférable de se munir de la version papier des documents listés ci-dessus.

- Présentation par Powerpoint, documents supports, tableur sur Excel pour les calculs
- Remise du document aux participants